



Centre d'approvisionnement – Fredericton  
301 Promenade Bishop  
Fredericton, N-B E3C 2M6

18 March 2024

30005566

**TITRE: Location d'un champ de tir aux fins de l'exercice annuel obligatoire de tirs de qualification d'armes à feu pour les agents des pêches**

**1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

**2. Définition des besoins**

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a besoin de louer un champ de tir aux fins de l'exercice annuel obligatoire de tirs de qualification d'armes à feu pour les agents des pêches. Conservation et Protection doit utiliser un champ de tir pour la tenue de l'exercice annuel obligatoire de tirs de qualification d'armes à feu pour les agents des pêches stationnés dans la région du bas Fraser et de l'administration régionale.

**3. Tâches**

Conservation et Protection doit obtenir l'accès exclusif au champ de tir du 13 au 17 mai et du 20 au 24 mai 2024, de 7 h à 18 h.

Il doit obtenir les clés et la combinaison des verrous permettant d'accéder au champ de tir et aux installations sanitaires pour la période du 13 au 17 mai et du 20 au 24 mai 2024.

Dans les installations sanitaires, Conservation et Protection devra avoir accès aux produits de nettoyage, aux serviettes en papier et au papier de toilette pour tout son personnel qui utilisera les installations.

Le personnel sera responsable de nettoyer le champ de tir et les installations sanitaires à la fin de chaque journée.

Le fournisseur doit fournir des supports de cible qui seront utilisés par Conservation et Protection au champ de tir.

Les besoins susmentionnés viseront aussi les dates suivantes :

- Du 12 au 16 mai 2025
- Du 26 au 30 mai 2025

- Du 11 au 15 mai 2026
- Du 25 au 29 mai 2026

#### **4. Responsabilité du MPO**

Conservation et Protection dispose de son propre équipement, matériel et personnel pour la réalisation de l'exercice annuel de tirs de qualification d'armes à feu et n'aura besoin d'aucun personnel de la part du fournisseur.

#### **5. Responsabilités de l'entrepreneur bénéficiaire**

Fournir l'accès exclusif au champ de tir pour les dates requises.

Fournir les clés et la combinaison des verrous permettant d'accéder au champ de tir et aux installations sanitaires pour les dates requises.

Fournir l'accès aux produits de nettoyage, aux serviettes en papier et au papier de toilette pour tout le personnel qui utilisera les installations sanitaires.

Fournir des supports de cible adaptés aux cibles en forme de silhouette utilisées par les forces de l'ordre.

#### **6. Lieu de Travail**

Le travail doit avoir lieu dans la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique, dans un rayon de 60 km de la ville de Langley.

#### **7. Langue de travail**

La langue de travail sera l'anglais.

#### **8. Assurance requise**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

#### **9. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer qu'il répond aux exigences suivantes au moyen d'un énoncé de capacités :

1. Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités que son produit/matériel/système (selon le cas) satisfait aux exigences suivantes :  
Doit être un champ de tir homologué en Colombie-Britannique.
2. Doit offrir des installations de style pavillon ou salle de classe comportant des toilettes et une cuisine.
3. Le champ de tir doit être adapté aux tirs de pistolet, de fusil de chasse et de carabine à gros calibre. Pour un fusil de chasse à projectiles Magnum allant jusqu'à 3 pouces à 1 600 pieds par seconde, il doit permettre un tir sur une distance de 25 mètres. Pour une carabine Winchester de modèle 308, un tir sur une distance de 100 mètres.

4. Le champ de tir doit être adapté aux tirs de pistolet de tir dynamique comme ceux utilisés par les forces de l'ordre, sur une distance de 0 à 25 mètres, ce qui peut comprendre des mouvements latéraux ou vers l'avant et l'arrière, ainsi que des arcs de tir d'environ une allée de tir.
5. Le champ de tir doit pouvoir accueillir une ligne de 12 agents (12 cibles) à la fois.

#### **10. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance**

Il n'existe pas d'autres solutions de rechange qui satisfait aux exigences du Ministère. Aucun autre champ de tir certifié n'est disponible pour cette activité dans la région de la vallée du bas Fraser.

#### **11. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat : paragraphe 6(d) - « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise ».

#### **12. Période du contrat proposé ou date de livraison**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mai 2026.

#### **13. Coût estimatif du contrat proposé**

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 69 750.00 \$ (TPS/TVH en sus).

#### **14. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance**

Chilliwack Fish & Game Protective Association  
48685 chemin Chilliwack Lake  
Chilliwack, C-B  
V4Z 1A6

#### **15. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.**

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

#### **16. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités**

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 3 avril 2024 à 14 :00 **heure avancée de l'Atlantique (HAA).**

#### **17. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Tina Brown  
Agente de Contrats, Centre d'Approvisionnement  
Téléphone : (506) 238-3224  
Courriel : [DFO.Tenders-Soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.Tenders-Soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca)  
Copie à : [Tina.Brown@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Tina.Brown@dfo-mpo.gc.ca)